Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_076-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-076

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale du jeudi 2 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, Mme Nadia TERTRAIS, M. Jean-Yves BLOUIN, M. Hubert GOGER, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, Mme Brigitte DELAUNAY, **M. Pierre-Yves OULHEN (arrivée à 19h12)**

ABSENTS – PROCURATIONS :
- M. Jean-Yves MACÉ donne procuration à M Olivier COMPAIN
- Mme Sandra MACÉ donne procuration à Mme Nadia TERTRAIS
- Mme Lucie SORT donne procuration à M Daniel GARÇON
- M. David GUÉLÉ donne procuration à M Jean-Yves BLOUIN
- M. Yann BRILLET donne procuration à M Pierre-Yves OULHEN

ABSENTS EXCUSÉS :
Mme Gisèle THIEULANT

Madame Claudine COQUELIN été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-076 – RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT « LE HAMEAU DE LA SABOTERIE » CORRECTION 2025-087

Rapporteur : Mme Nathalie MICHEL

La société ACANTHE a obtenu le 04 décembre 2015, sur les parcelles F494, F495, F496 et F497, un permis d'aménager n° PA 035 179 15 A 0002 pour la réalisation du lotissement « le Hameau de la Saboterie ACANTHE » (rue de Karn et rue de Chouken) appartenant au lotisseur ACANTHE, 93 Avenue Henri de Fréville 35207 RENNES et géré par le syndicat des copropriétaires du lotissement le Hameau de la Saboterie.

Ce projet d'aménagement porte sur un périmètre de 17 444 m2 environ.

Le lotisseur a présenté une demande tendant à ce que les équipements communs du lotissement puissent ultérieurement être classés dans la voirie communale.

Par délibération du 10 octobre 2025, numéro 2025 – 087, le Conseil Municipal a approuvé cette rétrocession.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260716-DEL_2026_076-DE

Deux parcelles ont été oubliées lors de la précédente délibération. Il s'agit de la F1780 et F1814.

Les parcelles à rétrocéder à la Commune sont donc : F1774 F1780 F1783 F1787 F1807 F1814.

Après avoir délibéré et à 26 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Accepte l'intégration dans le patrimoine communal la voirie et les équipements communs du lotissement "le Hameau de la Saboterie" et cadastrés** F1774 F1780 F1783 F1787 F1807 F1814.
- **Dit que cette rétrocession sera à titre gratuit**
- **Dit que tous les frais afférents à cette rétrocession seront à la charge de l'association syndicale du lotissement**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir dans cette affaire.**

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

MAIRIE de MINIAC-MORVAN
ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Mme Claudine COQUELIN